PÉTITION NATIONALE

NON AU RAPPROCHEMENT SIP/CDIF

Depuis plusieurs années, les services du cadastre subissent, comme les autres services, les suppressions d'emplois et une réforme d'ampleur : le rapprochement CDI/CDIF.

Dans certains départements, cette réforme a été menée et dans d'autres, elle a été suspendue. Force Ouvrière a toujours dénoncé et combattu cette réforme, aujourd'hui, après la fusion DGI/DGCP, la DGFIP remet ce sujet à l'étude.

Cette réforme a entraîné une dégradation des conditions de travail inacceptable et un éclatement de la mission foncière à l'encontre du service public. Contrairement aux affirmations de la DGFIP, l'usager a vu ces services s'éloigner et il doit maintenant, dans ces départements, parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour y accéder.

Relancer ces restructurations réveillerait les menaces qui pèsent sur cette mission.

Les réformes, les restructurations entreprises à ce jour ont conduit à la mise en place de pôles (PELP) avec des transferts possibles de l'évaluation des locaux professionnels entre SIE et PELP.

Ces réformes ont entraîné une diminution de la technicité et une pression sur les agents des CDI/SIP non formés à cette mission nouvelle.

Pour **F.O.-DGFiP,** seul le retour aux services du cadastre, structures pérennes de proximité, composées d'un inspecteur spécialité cadastre, des géomètres, des contrôleurs cadastre (rétablissement de la formation B cadastre), des agents réellement formés à la spécialité (dessinateurs et/ou gestionnaires du plan informatisé) permettra l'exécution globale de la mission cadastrale, mission de service public à la fois technique et fiscale.

Nous sommes tous concernés car au nom de l'efficience et de la mutualisation, la DGFIP entend déstructurer tous les services et toutes les missions.

☞POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC CADASTRAL

Avec F.O.-DGFiP exigeons :

- le maintien des CDIF avec les effectifs correspondant au bon exercice de toutes les missions cadastrales,
- la dé-fusion des rapprochements CDI/CDIF pour les départements qui ont déjà subi la réforme,
- l'abandon de la création des PELP et de toutes formes de pôles et de regroupements.

NOM – Prénom	Service	Signature

Pétition à retourner au secrétaire de la section F.O.-DGFiP